

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2015
Compte rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué par le Maire le 24 août 2015, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Maurice de Lignon le vendredi 28 août 2015 à 20h30, sous la présidence de Madame Isabelle SERVEL, Maire de la commune.

Mme-M. SERVEL (Maire), DEVUN, MERLE P, PASCAL (adjoints), CLEMENCON, BERRUERO, MERLE M, VENISSE, OUIILLON, HABAUZIT, LAURENT, SERODON, FOURNIER, et PEYRARD.

Absents : M. MOREL ayant donné procuration à Marc MERLE
Mme TARDY
Mme VEILLON ayant donné procuration à Gaëlle TARDY
Mme Laure BAYON ayant donné procuration à Marie Aimée DEVUN
Mme PELLISSIER ayant donné procuration à Alain FOURNIER

Secrétaire de séance : Denis SERODON

Le compte-rendu du Conseil municipal du 26 juin 2015 est approuvé à l'unanimité

1. FINANCES

BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°2

La commune a fait réaliser par l'entreprise CELLE des travaux d'eaux pluviales à Maubourg. Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer des virements de crédits au budget Assainissement 2015 afin de permettre le règlement de la facture, les crédits étant insuffisants au chapitre 21.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la décision modificative n°2 du budget ASSAINISSEMENT 2015 suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :

CHAPITRE 21 - article 2158 Autres installations	+ 3 000 €
CHAPITRE 23 – article 2315 Installations, matériel et outillages tech.	- 3 000 €

POLE MULTI MODAL – SUBVENTION FONDS DE CONCOURS VOIRIE + ATTRACTIVITE - CCDS

Il est rappelé au Conseil Municipal :

La délibération n°42/2015 du 29 mai dernier attribuant le marché Aménagement du pôle multi modal – rue Victor Robin comme suit :

- Lot 1 Terrassement réseaux : MOULIN sis les VILLETES/BOUCHARDON SA sis SAINT AGREVE pour un montant global de 392 977,15 € HT.

- Lot 2 Voirie : EIFFAGE TP sis à YSSINGEAUX pour un montant global de 296 389,45 € HT

Et la délibération n° 52/2015 du 26 juin dernier attribuant le lot n°3 Maçonnerie à l'entreprise OUIILLON André sis à SAINT MAURICE DE LIGNON pour un montant global de 89 918,00 € HT

La commune peut prétendre – entre autre - à un fonds de concours voirie et un fonds de concours attractivité par le biais de la Communauté de Communes des Sucs pour les dépenses liées à cet aménagement

- pour un montant total de 75 459 €

- pour un montant de 3 300 € sur la partie aire de covoiturage (sous réserve de financement de la région)

Soit l'intégralité des enveloppes triennales pour le fonds de concours voirie et attractivité).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte

- le fonds de concours voirie et attractivité de 75 459 € auprès de la Communauté de Communes des Sucs et validé par cette dernière, au titre de l'aménagement du pôle multi modal.

- dit respecter l'esprit de la loi en ce sens que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par la commune de Saint Maurice de Lignon.

La participation communautaire au titre de l'éligibilité de l'aire de co-voiturage fera l'objet d'une délibération ultérieure, le contrat auvergne + n'étant pas signé à ce jour.

Une première réunion de chantier se tiendra lundi 7 septembre pour un démarrage des travaux à partir de mi septembre. Les travaux devraient durer jusqu'en Avril (sauf intempéries).

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Il est présenté au Conseil Municipal la circulaire du 12 mars 2015 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales décidant pour l'année 2015 que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure, en 2015, celui fixé en 2014 soit :

- 474,22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte,
- 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Madame le Maire rappelle que ces sommes constituent des plafonds en dessous desquels il demeure possible aux Conseils Municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

2009 : 310 €

2010/2011 : 320 €

2012/2013/2014 : 330 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe l'indemnité allouée au Curé, domicilié sur la commune, pour le gardiennage de l'église de Saint Maurice de Lignon pour l'année 2015 à hauteur de 340 €.

Isabelle SERVEL remercie tous les élus qui ont pu être présents aux obsèques du Curé BRUYERE.

SAFER - CONVENTION CADRE

Il est exposé au Conseil Municipal la proposition de partenariat entre la SAFER Auvergne et la commune de Saint Maurice de Lignon au travers d'une convention cadre de collaboration.

En effet, les SAFER peuvent apporter leur concours techniques aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'opérations foncières sur des zones (ou à vocation) naturelles ou agricoles.

Conditions d'interventions possibles :

- la veille foncière :

Aujourd'hui la SAFER a obligation d'adresser trimestriellement aux collectivités et à postériori, toutes les DIA enregistrées.

Il est donc proposé aux communes 2 outils pour connaître les DIA en temps réel et donc pouvoir envisager une acquisition amiable ou par voie de préemption (dans ce cas la SAFER intervient en lieu et place de la commune et gérer ainsi toute la partie administratives réglementaires)

- notification par mail – info à J+8 (15 € HT par vente)
- accès au site internet Vigifoncier – info à J +2 (125 € HT/an)

- les études foncières agricoles
- les prospections et négociations foncières
- la gestion temporaire
- la garantie de bonne fin

Les interventions sont réalisées et donc facturées sur demande écrite de la commune.

La convention serait conclue pour une durée de 5 ans.

F. VENISSE s'interroge sur l'intérêt de préempter sur des terrains agricole, le PLU étant valable encore 10 ans et ne peut donc pas modifier le zonage. De plus, les terrains agricoles reviennent en priorité aux exploitants agricoles--> certains terrains peuvent être intéressants pour les projets à long terme de la commune comme pour une station d'épuration.

On sent un certain « monopole et lobbying » de la part de la SAFER qui affiche une image de « marchands de biens » et cette convention va en ce sens.

J. PASCAL : qui va consulter les DIA sur les outils proposés ? et comment seront-elles transmises aux élus, étant entendu qu'il conviendra de réagir vite si la commune veut se rendre acquéreur → Séverine pourrait s'en charger en amont de chaque commission d'urbanisme.

A. FOURNIER : le meilleur moyen d'acquérir des terrains intéressants pour les projets de la commune restent de mettre des emplacements réservés au PLU.

Conclusion : Il serait demandé à la SAFER la possibilité de conclure une convention d'un an pour essai et sans engagement. Validation à un prochain Conseil Municipal

SATEA – ANNEXE A LA CONVENTION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°99-2014 du 29/08/2014 :

- confiant la mission d'assistance technique dans domaines de l'assainissement et de l'eau au Département de la Haute-Loire par le biais du SATEA (Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement).
- Approuvant la convention et ses annexes correspondantes à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 4 ans.

Pour 2015, la participation des communes est fixée à 0,39 € par habitant avec pour référence la population DGF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la participation de la commune pour la réalisation de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, pour l'année 2015 à 1 034,67 € (au lieu de 967,18 € en 2014).
- Autorise le Maire à signer l'annexe financière correspondant.

R. CLEMENCON : Quelles sont les missions du SATEA ? → Analyse et bilans périodiques de l'ensemble des stations, et assistance à maîtrise d'ouvrage (notamment pour les dossiers de station de Cublaise, la Faurie, Schéma général d'assainissement).

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX

Reporté à un prochain Conseil Municipal faute d'éléments suffisants.

2. DOMAINE ET PATRIMOINE

RTE – CONVENTION DE PASSAGE 225 000 V

Dans le cadre des travaux de doublement de la ligne 225 000 v PRASCLAUX – TREVAS – Projet 2 Loire porté par RTE,

il convient de signer une convention d'autorisation de passage AC 85 avec RTE pour l'occupation des parcelles communales suivantes : BP 17 (la croix du Bouchet) – BN 32 (Chaillac) – BI 93 (Bouillou) – BE 25 (Sainte Marguerite) – chemin rural (de la devée).

L'occupation de ces parcelles consiste à

- établir à demeure 2 pieds du support sur le chemin rural (9,6 * 9,6 m)
- faire passer les conducteurs aériens au dessus des parcelles sur une longueur totale de 100 m.
- couper les arbres et les branches

La commune percevra une indemnité forfaitaire de 43 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dite convention et autoriser le Maire à la signer.

F. VENISSE regrette que la commune n'ait pas été consultée sur le tracé → il s'agit d'un projet d'utilité publique nationale porté par RTE.

Comment est calculé le montant de l'indemnité ?--> Une base de calcul a été déterminée avec l'appui de la chambre d'agriculture et autres instances de l'Etat.

A. FOURNIER : Qu'en est-il de la subvention de 400 000 € que devait recevoir la commune à l'occasion de ses travaux → un projet structurant, innovant et intégrant de nouvelles énergies devra être présenté (à faire début 2016). Le pôle santé pourra rentrer dans ce cadre.

ONF / RTE – CONVENTION DE RECONNAISSANCE DE SERVITUDES

Toujours dans le cadre des travaux du projet 2 Loires, il est observé que la ligne passe en forêt communale de Saint Maurice de Lignon, relevant du régime forestier et donc géré par l'ONF.

L'emprise de la ligne se situe sur les parcelles E 121 et E 122 pour une surface de 1,40 ha.

La convention prévoit à RTE le droit de pénétrer sur les parcelles et y effectuer tous les travaux qu'il jugera nécessaire pour l'entretien des lignes, sous sa responsabilité, en échange d'une redevance annuel de 127,65 €. Les parties s'accordent sur le principe d'une capitalisation de cette redevance annuelle pour un montant de 3 647,14 €.

L'autorisation est accordée à compter du 1^{er} juillet 2015 pour la durée de l'exploitation de la ligne électrique et de ses ouvrages.

Approuvé à l'unanimité.

F. VENISSE : il faudra réfléchir sur l'intérêt de conserver les pistes qui auront été créés pour lors des travaux.

ONF / TRIAL – CONVENTION D'OCCUPATION DE LA FORET COMMUNALE

Il est rappelé au Conseil Municipal que la forêt communale de Saint Maurice de Lignon relève du régime forestier et sa gestion est assurée par l'ONF.

Vu la pratique de sports par le moto club des crampons depuis de nombreuses années sur le terrain de Roussilles, il convient d'établir une convention d'occupation afin de concilier les activités du club et la mise en valeur et protection de la forêt communale. Un zonage précis a été déterminé pour délimiter le site laissé au moto club (ont été exclus les cours d'eau). De gros efforts ont été fait aussi bien du côté de l'ONF que du moto club.

A compter du 1^{er} octobre 2015 et pour une durée de 2 ans, renouvelable par 2 fois, il est convenu que :

- la commune autorise le Moto club à utiliser un espace dans la forêt communale à Roussilles pour les seules activités du club.
- le club assumera, sous sa seule responsabilité, la propreté générale du site, sa sécurité (comme l'interdiction d'apport de feu) et les prescriptions générales (dispositions environnementales...)
- la gestion forestière ne devra pas être gênée par les activités du Club qui en assure le suivi.

Toute infraction sera verbalisable et entrainera la résiliation de la convention.

Cette convention est consentie à titre gratuit, toutefois la commune prendra en charge les frais d'études et d'élaboration de la dite convention pour un montant de 750 €.

Approuvé à l'unanimité

Conseil Municipal du 28/08/2015

LES YVERRAS – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal est informé de l'opportunité d'acquérir une bande de terrain aux Yverras afin d'élargir le chemin rural et ainsi permettre le passage des engins liés à l'activité maraîchère des frères ROGALA, comme suit :

- sur toute la longueur de la parcelle CE 122,
- pour une bande de terrain d'1 mètre de large,
- à l'€ symbolique
- avec une prise en charge de l'ensemble des frais par les vendeurs

Approuvé à l'unanimité.

LOTISSEMENT SABOT V – NOM DE RUE

Les premières maisons du Lotissement Sabot 5 sont commencées voire terminées pour certaines. Les travaux de voirie et d'enrobés ont débuté.

Il convient de déterminer le nom de rue du Lotissement Sabot V afin que les habitants puissent avoir une adresse postale.

Les élus proposent Rue de la Bergerie. Pierre souhaiterait demander l'avis des habitants, il sera proposer un nom au prochain Conseil Municipal.

COT DOMAINE DE SABOT - RENOUVELLEMENT

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération n°111/2012 du 30 novembre 2012 :

- approuvant le contrat d'occupation temporaire « domaine de Sabot » qui prévoit, notamment, le renouvellement de la location à Mme PEYRARD Roselyne, à titre précaire pour 3 années à compter du 1^{er} Janvier 2012, des parcelles suivantes faisant partie du Domaine de Sabot

BL n° 637 – 26 et 48 d'une superficie totale de 6 ha 37a 02 ca environ.

- pour un loyer annuel à 247 € payables à terme échu et par semestre.

Ce contrat étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler.

Renouvellement approuvé à l'unanimité, avec application de l'indice du fermage.

Madame Roselyne PEYRARD étant directement concernée par cette délibération n'a pas pris part au vote.

3. COMMANDE PUBLIQUE

MARCHE PUBLIC – LOTISSEMENT SABOT 5 – AVENANT N°2

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'un marché « Lotissement Sabot V » a été attribué en décembre 2013 comme suit :

- Lot 1 Terrassement : Entreprise RUEL pour un montant de 102 523,50 € HT
- Lot 2 Voirie Espaces Vert : Entreprise PAULET pour un montant de 70 977,50 € HT

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n°1 suite à des travaux supplémentaires

- Fourniture et pose d'une clôture et d'un portail autour du bassin d'orage pour un montant de 6 243 € HT.

Portant le montant global du marché de 173 501 € HT à 179 744 € HT.

Il est proposé d'effectuer des travaux supplémentaires non prévus au marché :

- Chemin d'accès au Lotissement pour un montant de 14 667,50 € HT et de signer l'avenant n°2 correspondant.

portant le montant global du marché à 194 411,50 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

A. FOURNIER approuve ces travaux supplémentaires mais déplore les lacunes sur ce marché qui ont déjà conduit à plusieurs avenants et sur des points qui paraissent essentiels. Le prix de revient du Lotissement s'en trouve faussé.

Voir avec les services techniques si les travaux de gazon peuvent être gérés par les agents afin de diminuer le montant du marché.

Point sur les lots : 4 vendus – 3 réservés et 1 en option

4. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

SICCDE – CANDIDATURE DE NOUVELLES COMMUNES

Roselyne PEYRARD informe le Conseil Municipal que le comité syndical du SICCDE (syndicat intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants) du 28 mars dernier, a accepté l'adhésion de la commune d'ARAULES.

Il convient de faire délibérer le Conseil Municipal sur cette adhésion.

Approuvé à l'unanimité

5. QUESTIONS DIVERSES

- **AMF – journée d'action du 19/09/2015** : Lecture du courrier de l'AMF déplorant les conséquences de la baisse des dotations et engageant une journée nationale d'action le samedi 19 septembre 2015 (à l'occasion des journées du patrimoine) dans toutes les communes et intercommunalités, afin d'informer et sensibiliser les populations.

Après discussion, ce principe ne fait pas l'unanimité dans la mesure où :

- les élus peuvent avoir des tendances « politiques » différentes. Il convient donc d'avoir un discours qui fait l'unanimité.

- les actions de l'état en termes de redécoupage du territoire, entre autre, ne permettent d'avoir une vision claire à court et moyens termes, ce qui rend difficile l'information à retranscrire

Décision : Eventuellement les élus peuvent tenir une « journée » porte ouverte en mairie de 10h à 12h afin d'informer et discuter avec les administrés du mode de fonctionnement des commissions et prises de décision de la collectivité (avec pose de panneau). Chaque responsable de commission devant préparer un petit topo.

- Remerciements du GACS et de Vivre et conduire pour les subventions allouées.

TOUR DE TABLE (non exhaustif) :

J. PASCAL : Beaucoup d'incivilités des administrés pour l'usage des containers d'ordures ménagères et de tri. Ce qui montre les limites du système des poubelles collectives mais n'a pas de solution idéale pour résoudre ce problème.

D'autres exemples similaires ont été constatés dans plusieurs villages.

Plusieurs solutions sont évoquées :

- remettre des panneaux explicatifs sur les containers
- mettre un mot dans les boîtes aux lettres pour rappeler les consignes et inciter au civisme
- revenir aux poubelles individuelles
- mettre une benne pour les déchets verts

Au final, R. CLEMENCON propose de faire un tour avec les ripeurs lors d'une tournée de collecte afin d'évaluer l'ampleur du problème. A la suite de ça, un courrier sera envoyé à chaque administré.

M. MERLE : Signale qu'avec l'extinction des lumières, la descente vers la cave de Proxi est dangereuse → barrière envisagée.

R. PEYRARD : déplore que la voie agricole soit interdite aux voitures → C'est un sujet qui a fait l'objet de nombreuses doléances de la part des riverains dans les derniers mois (plainte de la poussière, tracteur coincé par une voiture...). Les élus travaillent pour trouver la solution à tous ces problèmes mais la voie agricole devant rester avant tout une voie réservée aux agriculteurs.

D. SERODON : remerciement pour la délégation qui lui a été faite, lui permettant ainsi de procéder au mariage de Germain et Laëtitia OUILLON.

F. VENISSE : fait le bilan des obsèques de Louis BRUYERE et s'interroge sur le devenir de l'église ?

C. PEYRARD : le repas des aînés aura lieu le 15/11. La date a été calée en fonction des disponibilités de la salle des fêtes et du Sabot de l'âtre et semble bien convenir aux aînés. Les invitations seront gérées comme l'année dernière (distribution par les élus avec répartition par quartier)

P. MERLE : point sur les chantiers :

- Les Chabanneries : fin en décembre 2015
- rue Roger Oudin : démarrage en octobre
- pôle multi modal : démarrage mi septembre

Avec les travaux d'enfouissement de la ligne et du doublement de la ligne, la commune va se retrouver « sans dessus dessous » pendant plusieurs mois.

B. HABAUZIT : Demande si les cages de côté aux Chabanneries sont fixées, car des enfants y sautent dessus → oui elles sont fixées.

R. CLEMENCON : demande où se situent les défibrillateurs ? → 1 dans chaque stade et 1 au gymnase, et non accessible en dehors de l'ouverture des structures.

Une réflexion est en cours pour en installer un en extérieur, vers la Mairie par exemple.

Qu'en est-il de la réfection du Calvaire → Chez SARDA qui doit s'en occuper courant septembre.

A. FOURNIER : - apprécie que des actions soient mises en place pour les jeunes de la commune par le biais du club ADO.

- bilan des TAP 2014/2015
 - environ 63% d'enfants ont fréquenté les TAP (soit 119 enfants)
 - Bon retour sur la qualité des activités et les intervenants
 - coût global : 27 900 €
 - coût restant à charge pour la commune : 11 130 €
 - inscription à l'année et gratuité du service

Pour l'année 2015/2016, le fonctionnement et le coût devraient rester similaires avec de nouvelles activités.

- la visite des écoles est prévu le lundi 07/09/ à 8h30 avec l'inspecteur d'académie.
- Aucun des contrats aidés n'a été renouvelé sur l'école cette année (pas possibilité de renouvellement ou ne convenaient pas). 6 nouveaux contrats aidés.

Prochain Conseil Municipal : 2 octobre 2015 à 20h30

Fin du conseil : 23h